

### Communiquons sur les bénéfices des produits au lait cru

Nous vous rappelons que le document « Paroles de producteurs fermiers » de mai 2021 : « **Les produits au lait cru, c'est tout bénéfique !** » est disponible sur notre site internet pour tous les producteurs qui souhaitent se le procurer.



#### Quelques rappels...

##### A qui s'adresse cette plaquette ?

Elle est destinée au grand public. Elle s'inscrit dans le cadre de notre campagne J'élève Je transforme Je vends qui vise à communiquer davantage auprès des consommateurs sur les spécificités de nos métiers et nos produits.

##### Pourquoi parler du lait cru ?

Une majorité des producteurs fermiers travaille au lait cru. De plus, les produits au lait cru sont plébiscités par nombre de consommateurs car ils sont associés à : une plus grande diversité et richesse de goût, des formes plus traditionnelles de production, une proximité avec le producteur, une alimentation peu transformée et donc plus saine...

Mais d'un autre côté, les produits au lait cru sont régulièrement pointés du doigt par certains décideurs publics et par certaines grandes industries laitières, qui les qualifient de dangereux, notamment pour les jeunes enfants.



Pourtant, de plus en plus d'études scientifiques démontrent que les bénéfices des produits au lait cru sur la santé sont considérables : protection contre les allergies dont l'asthme, et contre les infections respiratoires et l'otite de l'enfant...

**C'est donc pour donner aux producteurs qui le souhaitent des arguments pour parler positivement du lait cru que nous avons édité cette plaquette.**

#### Comment se procurer la plaquette et comment la diffuser ?

Les producteurs peuvent la télécharger sur [www.anplf.com](http://www.anplf.com), en imprimer plusieurs exemplaires et les déposer par exemple sur leurs points de vente à côté des produits, afin que les consommateurs intéressés puissent les prendre et/ou les consulter.

Rendez-vous sur [www.anplf.com](http://www.anplf.com), rubrique : « les indispensables »

Lettre d'information à l'attention des structures membres et partenaires de l'ANPLF

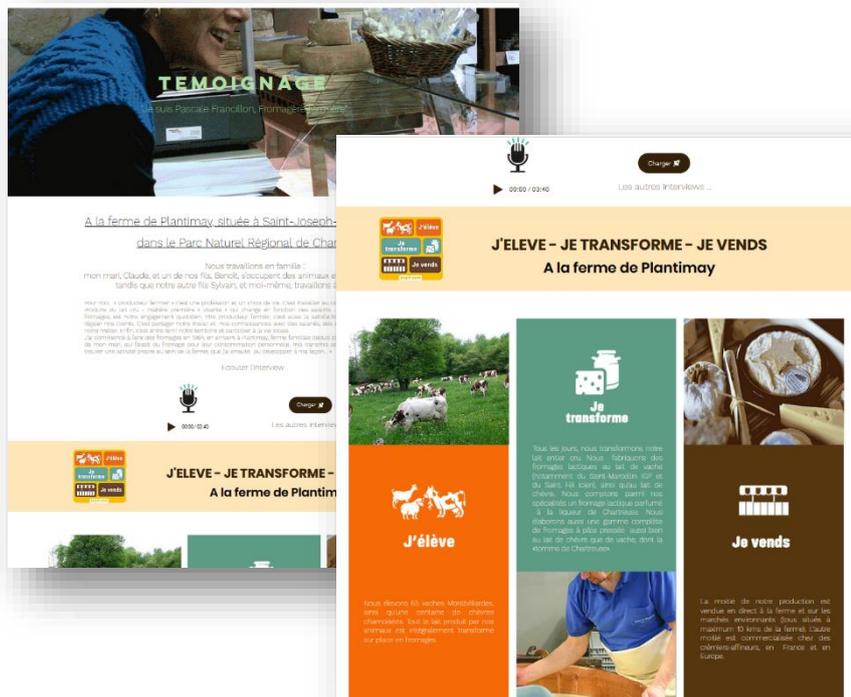
### Nouveauté ! Des producteurs fermiers témoignent ...

Derrière le slogan fédérateur « J'éleve- Je transforme- Je vends » se cache, en fait, une grande diversité : chaque exploitation est unique en termes d'espèce animale, de types de produits, d'organisation du travail, de circuits de commercialisations, d'historique, etc...

Pour illustrer cette diversité et permettre au grand public de se rendre compte de la réalité du métier de producteur fermier, nous avons décidé de faire témoigner des producteurs... Chaque mois, nous publierons un témoignage sur notre site Internet et sur notre page Facebook : il s'agira d'un **audio de 1 à 2 minutes complété par un court texte et illustré par des photos de la ferme concernée.**

Pour le premier de ces témoignages, paru début août, c'est Pascale Francillon, productrice en Isère dans le Parc Naturel Régional de Chartreuse qui s'est prêtée au jeu :

Ecoutez et lisez son témoignage ici : <https://www.anplf.com/general-6-1>



### APPEL A CONTRIBUTIONS !

**Techniciens et producteurs**, nous vous invitons à contribuer à cette démarche en relayant ce témoignage dans vos réseaux, notamment auprès de consommateurs ... et de producteurs !

**Producteurs, nous sommes intéressés par vos témoignages !** ... nous avons besoin de témoignages d'un grand nombre de producteurs partout en France pour continuer cette série... Sachez que témoigner ne vous prendra pas beaucoup de temps : 30 minutes de conversation par téléphone (dont 2 minutes environ seront conservées pour l'audio finalement publié)... et l'envoi de 4 photos de votre exploitation... Alors, n'hésitez pas à nous contacter !

Lettre d'information à l'attention des structures membres et partenaires de l'ANPLF

### L'ANPLF s'engage dans la Fondation pour la biodiversité fromagère... pour défendre le lait cru

#### Qu'est-ce que la Fondation pour la biodiversité fromagère ?

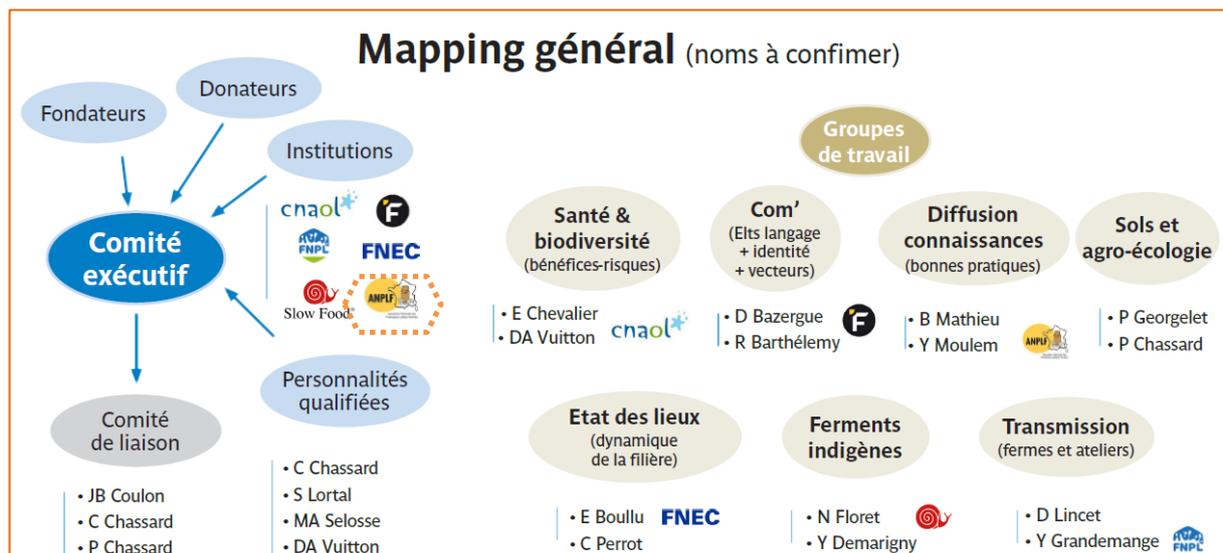
Il s'agit d'une fondation sous égide de la Fondation de France, qui vient d'être créée à l'initiative du rédacteur en chef du magazine Profession Fromager, et avec d'autres acteurs la filière fromagère, dont des crémiers, des industriels, des scientifiques et aussi des représentants des producteurs. Leur point commun est leur **volonté de défendre le lait cru**.

#### Concrètement, que va faire cette fondation ?

Elle s'est donné comme mission de soutenir (notamment, financièrement) des études scientifiques sur le lait cru, de servir de relai médiatique (vers le grand public, l'administration, etc...) et globalement, de former un réseau de soutien autour de la « filière lait cru ».

#### Quels seront la place et le rôle de l'ANPLF dans la fondation ?

L'ANPLF s'est engagée à participer aux travaux de plusieurs groupes de travail de la Fondation, notamment « santé et biodiversité » (qui traitera de la **balance bénéfiques-risques** des produits au lait cru) ; « communication » et « bonnes pratiques ». De plus, l'ANPLF sera présente dans le Comité exécutif de la Fondation, en binôme avec Slow Food. Elle sera donc représentée au sein de cette instance décisionnaire, même si son poids y sera faible : 1 voix sur 20 au total. C'est pourquoi l'ANPLF s'y est engagée **sous réserve**, en attendant de voir si les actions de la fondation nous semblent en accord avec les intérêts de notre filière fermière.



Source : Fondation pour la biodiversité fromagère (A. Sperat-Czar)

#### Quelles sont les prochaines étapes ?

La Fondation est encore en phase de construction. Sa première assemblée plénière aura lieu le 14 septembre 2021, dans le cadre du Mondial du Fromage à Tours. Cet événement marquera symboliquement le lancement des travaux : nous vous tiendrons informés des avancées, *a priori* au cours de l'automne.

Lettre d'information à l'attention des structures membres et partenaires de l'ANPLF

## Rappel sur les modalités d'adhésion à l'ANPLF

Cette année, les règles d'adhésion à l'ANPLF ont un peu changé, et il est désormais possible pour un producteur d'adhérer à titre individuel, mais seulement dans certaines conditions... l'occasion pour nous de rappeler l'ensemble de ces règles :

L'ANPLF a vocation à regrouper des structures locales (départementales, régionales,...) représentatives de producteurs laitiers fermiers. **Chaque structure adhérente verse une cotisation annuelle de 50 €/producteur représenté.**

**Dans les seuls départements/régions où il n'y a pas de structure membre de l'ANPLF, les producteurs peuvent adhérer individuellement. Dans ce cas, il leur est demandé de s'acquitter d'une cotisation de 80 €/an.**

► L'ANPLF garantit à ses adhérents que le budget auquel ils ont contribué sert entièrement à des projets et des thématiques laitières fermières. Tous les « membres actifs » à jour de leurs cotisations peuvent participer aux décisions. A noter : à ce jour, l'ANPLF compte 20 structures adhérentes, correspondant à environ 1000 producteurs.

► Le budget de l'ANPLF provient exclusivement des cotisations de ses membres (pas d'aides publiques). A ce jour, il permet de financer un mi-temps d'animation, des frais de déplacement pour les administrateurs, ainsi que quelques actions comme par exemple, la mise en place des outils de communication J'élève- Je transforme- Je vends.



**VOUS DEFENDRE**



Guide Européen de Bonnes Pratiques d'Hygiène en production de fromages et de produits laitiers artisanaux

Secteur concerné :

Producteurs fermiers, artisans

Farmhouse and Artisan Cheese & Dairy Producers European Network

Image of the European Union flag



**VOUS AIDER**



**VOUS INFORMER**



**LA FORCE D'UN RÉSEAU NATIONAL**  
**L'INDEPENDANCE D'ACTION AU SERVICE DE TOUS LES PRODUCTEURS LAITIERS FERMIERES**